

# CONSEIL MUNICIPAL

## **PROCES VERBAL**

Séance du lundi 6 mars 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 06 mars deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 02 mars 2023

Membres qui ont pris part aux délibérations : 09 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER,

Excusés : Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART- pouvoir donné à Laurent NORMANDIN-VARENNE, Alain MALGOUYRES

Absent : Laurent NORMANDIN-VARENNE

Secrétaire de séance : Marie-Claire MOURLEAU

### ORDRE DU JOUR

- ✓ **Avenant de TE47**
- ✓ **Remboursement frais**
- ✓ **SACEM**
- ✓ **Procuration postale pour la secrétaire de mairie**
- ✓ **Convention 2023 ALIJPA**
- ✓ **Vote du taux d'imposition : bâti, non-bâti et résidence secondaire**
- ✓ **Vote du compte de gestion 2022**
- ✓ **Vote du compte administratif 2022**
  
- ✓ **Questions diverses**

### 1. Avenant TE 47

Dans le cadre de la convention d'Accompagnement de la transition énergétique, TE 47 facture les communes à la mission. TE 47 est maintenant redevable de la TVA. Les missions seront donc assujetties à la TVA au taux de 20%.

Les élus autorisent Mme le Maire à signer l'avenant TE 47 mentionnant cet assujettissement à la TVA.

**Après vérification en mairie, la convention d'accompagnement initiale n'a pas été signé. De ce faite aucune délibération sera prise pour cet avenant.**

### 2. Remboursement de frais

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des frais ont été avancés par Madame Bonneu Dominique pour l'achat de :

- Un tabouret pour Isabelle KROFT afin qu'elle puisse s'asseoir correctement dans l'espace garderie de l'école pour un montant de 43€20
- Une boîte de rangement plastique, d'une serpillère velleda et de marqueurs à Action pour un montant de 44€52.

Mme le Maire précise que les articles ont été achetés à des prix plus intéressants que si l'achat avait été fait dans des magasins où la mairie a un compte.

Les élus sont favorables à l'unanimité au remboursement de ces frais à Mme Bonneu pour un montant total de 87.72€ .

Délibération 2023\_09

### 3. SACEM

Lors de manifestations publiques, toute diffusion d'une œuvre musicale appartenant au répertoire de la Sacem doit donc être déclarée préalablement. Si les manifestations sont déclarées par la mairie auprès de la SACEM, un tarif réduit peut être appliqué. Mme le Maire propose donc de déclarer les manifestations suivantes :

- Pour le compte du comité des fêtes
  - Fête de la bière le 25 mars 2023
  - Marché Gourmand le 30 juin
  - Fête du village début octobre
  
- Pour le compte de l'APE
  - Fêtes de l'école
  - Manifestations diverses : carnaval, Halloween...

La mairie va régler les frais de SACEM (Frais auteur /compositeur) et SPRE (Frais chanteur) pour le compte des 2 associations, puis récupèrera ces fonds en les déduisant lors du versement des subventions aux dites associations :

#### **Pour le comité des fêtes**

- ✓ Facture SACEM de 162.27 € TTC
- ✓ Facture SPRE de 58.81 € TTC

#### **Pour l'association des parents d'élèves**

- ✓ Facture SACEM de 68.27 € TTC
- ✓ Facture SPRE de 58.81 € TTC

Les élus sont favorables à l'unanimité

Délibération 2023\_10

#### **4. Procuration postale pour la secrétaire de mairie**

Mme le Maire informe les élus que Coralie Dupas, la secrétaire de Mairie actuellement en poste, n'est pas habilitée à récupérer le courrier postal reçu en mairie en recommandé. Elle propose aux élus de mettre en place une procuration afin de lui accorder ce droit

Compte tenu que cette procuration facilitera le fonctionnement au quotidien, Les élus sont favorables à l'unanimité pour mettre en place cette procuration.

Délibération 2023\_11

#### **5. Convention 2023 ALIJPA**

La commune de St Caprais avait signé pour 2022/2023 une convention de partenariat entre l'Association Laïque Intercommunale Jeux et Plein Air (A.L.I.J.P.A) pour l'accueil des enfants de la commune les mercredis et les vacances scolaires.

La commune paie 19€ par jour et par enfant.

19 enfants sont concernés pour un total de

187 journées de vacances

49 mercredis complets et

41 demi-journées de mercredi.

Soit une somme versée par la commune de 4987.20€

Cette convention est renouvelée tous les ans. Mme le Maire fait lecture de cette nouvelle convention et précise que les tarifs restent inchangés.

Les élus sont favorables à la signature de cette convention car il existe un réel besoin d'accueil des enfants durant les vacances scolaires.

Concernant le mercredi, Mme le Maire précise que les enfants qui vont à St Ferréol ne sont pas, pour la plupart, scolarisés à l'école du RPI. Des élus souhaitent que Mme le Maire contacte les parents de ces enfants pour les informer de l'existence de l'accueil périscolaire sur la commune, Accueil qui se révélerait moins couteux pour notre commune.

En parallèle, Mme Le Maire doit également se renseigner auprès de l' ALJIPA pour savoir s'il est possible de restreindre l'accueil des enfants de la commune aux seules vacances scolaires

Néanmoins les élus reconnaissent le besoin d'un accueil des enfants durant les vacances scolaires et autorisent donc Mme Le Maire à signer cette convention de partenariat.

Délibération 2023\_12

#### 6. **Vote du taux d'imposition : bâti, non bâti et résidence secondaire**

Madame le Maire rappelle aux élus que la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale est définitivement supprimée à compter en 2023.

À compter de cette date la taxe d'habitation est renommée " Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale " (THS) et son taux doit être voté annuellement avant le 15 avril,

Madame le Maire rappelle aussi que par délibération du 12 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.69 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88.28%

Confirmant leur engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition, les élus, à l'unanimité, souhaitent conserver ces mêmes taux d'imposition

Concernant la THS, taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, Mme Le Maire rappelle que le taux de l'ancienne taxe d'habitation était de 10.71.

Après discussion, les élus se mettent d'accord pour appliquer un taux de THS de 11%.

Délibération 2023\_13

#### 7. **Vote du compte de gestion 2022**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par le percepteur à la clôture de l'exercice. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2022.

Délibération 2023\_14

## 8. Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif Budget principal de la commune 2022 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement :

|          |                  |              |
|----------|------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu            | 900 658.57 € |
|          | Réalisé          | 444 489.51 € |
|          | Reste à réaliser | 253 099.13 € |
| Recettes | Prévu            | 900 658.57 € |
|          | Réalisé          | 280 406.54 € |
|          | Reste à réaliser | 445 613.75 € |

### Fonctionnement :

|          |                  |              |
|----------|------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu            | 555 598.00 € |
|          | Réalisé          | 348 497.52 € |
|          | Reste à réaliser | 00 €         |
| Recettes | Prévu            | 555 598.00 € |
|          | Réalisé          | 574 758.45 € |
|          | Reste à réaliser | 00 €         |

### Résultat de clôture de l'exercice :

|                 |          |                |
|-----------------|----------|----------------|
| Investissement  | déficit  | - 164 082.97 € |
| Fonctionnement  | excédent | 226 260.93 €   |
| Résultat global | excédent | 109 467.56 €   |

Délibération 2023\_15

Délibération 2023\_16

## 9. Questions diverses

### ➤ Demandes de subvention

**La PEP 47** (association des pupilles de l'enseignement public) sollicite la commune pour une subvention

Les élus ne sont pas favorables

**Le Service de Remplacement Agricole de Lot et Garonne** sollicite la commune pour une subvention

Les élus ne sont pas favorables

**Association Très Grande Vigilance en Albret** : Mme le Maire fait lecture aux élus du courrier adressé par cette association aux élus communautaires de l'Agglo

### ➤ Point sur les travaux du bâtiment Imbert

Mme le Maire informe les élus que le mur mitoyen au fond du parking doit être crépi ou jointé. Dans le 2<sup>nd</sup> cas le surcout est de 5000€. Compte tenu que la majorité des murs est en pierres apparentes, les élus souhaitent que ce mur reste en pierre jointées et sont d'accord pour accepter ce surcout.

### ➤ Rando Citoyenne

Le 15 avril, le comité des fêtes organise une rando citoyenne pour le nettoyage des chemins. Cette rando est ouverte à tous les habitants . Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

- **Date du prochain conseil municipal** : Lundi 3 Avril

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

|  |                         |
|--|-------------------------|
| 2023_09 : Remboursement de frais         | Approuvée à l'unanimité |
| 2023_10 : SACEM                          | Approuvée à l'unanimité |
| 2023_11 : Procuration postale            | Approuvée à l'unanimité |
| 2023_12 : Convention 2023 ALIJPA         | Approuvée à l'unanimité |
| 2023_13 : Vote des taux impositions 2023 | Approuvée à l'unanimité |
| 2023_14 : Compte de Gestion              | Approuvée à l'unanimité |
| 2023_15 : Compte Administratif           | Approuvée à l'unanimité |
| 2023_16 : Affectation des résultats      | Approuvée à l'unanimité |

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

|                   |              |   |
|-------------------|--------------|---|
| GENOVESIO         | Cécile       |   |
| BONNEU            | Dominique    |   |
| BEREAUX           | David        |   |
| BOUROUMEAU        | Séverine     | Excusée                                 |
| BOE               | Christèle    |   |
| COYART            | Julien       | Donné pouvoir à L. NORMANDIN<br>VARENNE |
| GOUVEIA           | José         |   |
| MALGOUYRES        | Alain        | Excusé                                  |
| MARMUSE           | Jean-Damien  |   |
| MIRABEL           | Marie-Rose   |   |
| MOURLEAU          | Marie Claire |   |
| NORMANDIN-VARENNE | Laurent      | Abscent                                 |
| POMIER            | Sylvie       |   |